



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AMBASSADE DE FRANCE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

FICHE RÉPUBLIQUE DE CORÉE

I. Organisation de l'enseignement supérieur

La République de Corée compte 384 établissements d'enseignement supérieur (y compris des cyber-universités), dont 189 universités (34 nationales rattachées au ministère de l'Éducation (MoE), 1 publique rattachée à la ville de Séoul, et 154 privées), 138 collèges universitaires (2 nationaux, 7 publics et 129 privés), 10 universités nationales d'éducation, 3 universités d'enseignement à distance¹ (une nationale et 2 privées), 2 universités industrielles², 1 université technique privée, deux écoles proposant des cursus de pays étrangers (une nationale et une privée), 8 universités d'entreprise, 19 cyber-universités privées³, 3 universités spécialisées privées (toutes des universités d'arts), et 9 écoles polytechniques, toutes privées.

Il existe également quelques établissements spécialisés régis par d'autres organismes que le MoE. Le ministère des Sciences et des Technologies de l'information et de la communication (MSIT) de la République de Corée a sous sa tutelle quatre instituts de science et technologie : le KAIST (*Korea Advanced Institute of Science & Technology*), l'UNIST (*Ulsan National Institute of Science and Technology*), le GIST (*Gwangju Institute of Science and Technology*) et le DGIST (*Daegu Gyeongbuk Institute of Science and Technology*). Le ministère de la Défense de Corée a quant à lui sous sa tutelle l'Académie militaire de Corée, l'Académie navale de Corée, l'Académie d'aviation de Corée, et l'Académie des soins infirmiers des forces armées.

En 2017, le pays comptait **3,4 millions d'étudiants** dont 1,5 million de femmes (44,1 %) et plus de 90 501 enseignants-chercheurs dont 22 830 femmes (25 %).

La République de Corée a accueilli 123 850 étudiants internationaux en 2017, un nombre record pour le pays dont les inscriptions internationales avaient décliné entre 2012 et 2014, avant de remonter en 2015. En 2017, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de 18,8 %, soit 20 000 étudiants étrangers de plus qu'en 2016. Pour atteindre son objectif de 200 000 étudiants internationaux d'ici 2023, la république de Corée a adopté une série de mesures, incluant une augmentation des programmes en anglais, notamment dans le domaine des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM), ou le financement de programmes de bourses pour les étudiants issus de pays asiatiques. Plus de la moitié des 124 000 étudiants étrangers présents en Corée en 2017 étaient des étudiants chinois (55 %), suivis par les étudiants vietnamiens (11,8 %), mongols (4,3 %) puis japonais (3 %). Les étudiants français étaient quant à eux, 1 344, et ils représentaient la première communauté d'étudiants européens en Corée (152 effectuaient un stage linguistique, 50 une licence, 44 un master, 17 un doctorat, et 1 081 une mobilité encadrée ou un stage).

a) Nature des liens avec les administrations : fédérales, régionales, locales

Les ministères ou les institutions gouvernementales de rattachement des établissements de l'enseignement supérieur sont les seuls et uniques organismes de tutelle des universités coréennes. Quelques établissements sont régis par les autorités locales : l'université municipale de Séoul et 8 collèges universitaires de province. Les ministères sont les seules institutions compétentes pour le

¹ En République de Corée, les universités d'enseignement à distance doivent obligatoirement donner un cours en présentiel par semestre à leurs étudiants. Ces universités recrutent leurs étudiants avec un examen d'entrée dédié.

² En République de Corée, les universités industrielles proposent des cours pour les adultes sans examen d'entrée.

³ En République de Corée, les cyber-universités délivrent un enseignement intégralement à distance, sans examen d'entrée.

contrôle de la gestion et de l'application de la politique éducative, même si les établissements d'enseignement supérieur disposent de leurs propres associations de coordination et de coopération.

Pour les universités, l'association des présidents d'université, appelée « Conseil coréen pour l'éducation supérieure » (*Korean Council for University Education – KCUE*) et présidée par M. CHANG Ho-sung, président de l'université Dankook (DNU), regroupe toutes les universités coréennes publiques et privées. Ce conseil est placé sous la tutelle du MoE. C'est au sein de l'assemblée plénière de la KCUE que les présidents de la conférence des présidents d'universités publiques et de la conférence des présidents d'universités privées sont élus. Le président de la KCUE est élu pour un mandat d'un an non-reconductible. Il existe aussi une association des présidents des universités privées (KAPUP), présidée par M. Kim In-chul, président de l'université des études étrangères Hankuk.

b) Organisation au niveau de l'université ou d'un établissement d'enseignement supérieur

Le président d'université élu par l'assemblée des professeurs est assisté par des commissions. Il exerce un pouvoir de décision au sein de l'administration. Il définit la stratégie de développement de l'université et joue un rôle crucial dans la recherche de financements extérieurs. Les universités publiques élisent leur président tous les quatre ans au suffrage direct des professeurs, alors que dans les universités privées, le rôle du Conseil d'Administration est décisif même en cas de suffrage direct. Pour les universités privées, les mandats peuvent varier mais sont dans tous les cas de quatre ans maximum. Le MoE, institution de contrôle, sanctionne les établissements en cas d'anomalies administratives avérées en leur assignant un président nommé par le ministère. Une réforme des modalités d'élection des présidents d'universités nationales est actuellement à l'étude.

Divers niveaux de hiérarchie et d'organisation existent au sein de la structure de l'administration universitaire selon le type d'établissement. Plusieurs vice-présidents dont le nombre varie selon les établissements. Ces vice-présidents couvrent les principales directions administratives telles que le Bureau de la Scolarité, la Direction des Relations Internationales (DRI), la Direction Centrale, le Service de la Recherche, le service des étudiants, le service du recrutement et autres administrations. Dans les universités privées, la présidence est placée sous le contrôle du président du conseil d'administration de la fondation de l'université.

c) Place de la recherche

La recherche constitue une source de financement importante pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle est effectuée sous la direction de centres de recherche rattachés aux universités mais les projets sont souvent montés en fonction des subventions de l'Etat et des grands groupes industriels coréens. L'Etat finance les établissements par appels d'offre lancés chaque année sur les thèmes de priorité nationale. Les projets scientifiques et technologiques visent à améliorer la compétitivité du pays au niveau mondial.

II. Organisation des études et enseignements dispensés

a) Disciplines et filières

Les universités délivrent des licences dans 35 domaines : sciences humaines, langue / littérature, gestion / économie, droit, sciences sociales, pédagogie, éducation préscolaire, éducation primaire, éducation secondaire, éducation spécialisée, architecture, génie civil / urbanisme, transport, mécanique / métallurgie, électrotechnique / électronique, ingénierie de la précision / génie énergétique, ingénierie des matières / ingénierie des matériaux, informatique / communication, industrie, génie chimique, ingénierie, agriculture / sylviculture / pisciculture, biologie / chimie / environnement, sciences domestiques, mathématiques / physique / astronomie / géographie, médecine, études d'infirmière, médecine curative / études sanitaires, pharmacie, design, arts appliqués, chorégraphie / éducation physique, beaux-arts / arts plastiques, théâtre / cinéma, musique.

b) Cycles et années d'études ; diplômes délivrés

L'année universitaire se déroule en deux semestres de mars à juin et de septembre à décembre, séparés par deux périodes de congés en juillet-août et janvier-février.

Les diplômes délivrés à l'université sont la licence (4 ans), le master (2 ans) et le doctorat (3 ans). Avec un premier cycle de 4 ans, le programme LMD coréen se distingue du programme français et européen. Les collèges universitaires délivrent quant à eux un diplôme équivalent à un BTS en 2 ou 3 ans.

Depuis février 2014, les étudiants provenant d'une université tierce ne peuvent faire valoir plus de la moitié des crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans leur nouvelle université. Cette réglementation s'applique à l'ensemble des universités ou écoles coréennes ou étrangères dont l'étudiant est issu.

c) Modalités d'accès à l'enseignement supérieur

Le certificat de fin d'études secondaires, dit *joleup jang*, a peu de valeur. Il atteste simplement de la scolarisation de l'élève et ne donne pas accès à l'enseignement supérieur. Seule l'attestation d'entrée dans une université coréenne constitue la preuve que le candidat a réussi l'équivalent du baccalauréat français.

L'admission à l'université est extrêmement compétitive et une sélection s'opère en plus lors de l'admission en master et en doctorat.

En 2017, l'accès à l'enseignement supérieur en Corée du Sud s'est effectué selon les modalités suivantes :

1. L'entrée sur concours national, dite *jeongsi* (30,1 % des étudiants)

Ce concours se déroule traditionnellement au début du mois de novembre. Il est appelé *suneung* ou « CSAT » (pour *College Scholastic Aptitude Test*). L'étudiant obtient une note qui lui permet de se porter directement candidat auprès des universités. Cette entrée par voie de concours dite *jeongsi* concerne un tiers des étudiants.

De plus en plus d'universités parmi les plus prestigieuses ne se contentent pas de ce résultat. Elles imposent aux candidats présélectionnés des épreuves supplémentaires spécifiques, organisées directement par leurs facultés : dissertation, entretien, présentation d'œuvres ou examen pratique.

En 2017, un total de 531 327 étudiants, soit 4 % de moins par rapport à 2016, se sont présentés à l'examen du *suneung*, un nombre historiquement bas.

2. L'entrée sur dossier, dite *sussi* (69,9 % des étudiants)

Un bon nombre d'établissements présélectionnent leurs élèves indépendamment de la note du *suneung* en examinant les dossiers avant la fin de la classe de terminale. C'est l'entrée sur dossier dite *sussi* qui concerne les deux tiers des étudiants.

Il y a deux sessions de recrutement pendant la dernière année de lycée, la première au printemps et la seconde à l'automne. L'élève refusé à la première session peut représenter son dossier à l'automne. L'élève sélectionné par une faculté accepte ou refuse la sélection. Dès lors qu'il accepte, il perd le droit de se présenter au concours national d'entrée à l'université.

Les facultés coréennes sélectionnent leurs étudiants en toute autonomie et recrutent selon les deux modalités. Néanmoins certaines facultés, comme celle de médecine et de pharmacie, ne recrutent traditionnellement que sur la base des résultats au concours national, avec éventuellement quelques épreuves complémentaires. Pour toutes les facultés, le quota de recrutement est défini pour chaque discipline par le ministère de tutelle. Il s'en suit une sélectivité très forte pour l'accès aux facultés des meilleures universités.

d) Réforme des universités

Le ministère de l'Education (MoE) a annoncé un plan de réforme de la structure des universités coréennes pour 2018. Cette réforme a pour objectif de faire face au recul démographique du pays et

cherche à améliorer la qualité de l'enseignement universitaire. Le gouvernement coréen souhaite limiter son soutien financier aux universités non-compétitives (soient 40 % des universités du pays), alors que le budget alloué à l'enseignement supérieur a augmenté de près de 23 % ces cinq dernières années.

Dans ce but, le MoE a fait en 2017 un vaste audit des universités publiques et privées afin d'évaluer leur système de gestion et leur compétitivité, et une liste d'universités considérées comme les plus mal gérées a été établie. Le gouvernement a déconseillé aux étudiants de s'inscrire dans ces établissements qui devront réduire leurs effectifs de 20 000 étudiants à la rentrée universitaire 2019. Le gouvernement évaluera à partir de 2018 la gestion des cursus éducatifs, la qualité de l'éducation, les conditions de travail, la transparence financière, ainsi que la compétitivité des universités coréennes. Les universités classées dans les trois meilleures catégories (60 % des universités du pays), seront aidées financièrement par le gouvernement, tandis que les universités mal ou très mal gérées ne seront pas financées.

III. Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les universités sont dotées de fonds importants pour financer leurs projets de recherche et de développement et disposent d'une grande autonomie. Elles sont souvent financées par des fondations rattachées à une entreprise. Ces fondations participent activement aux processus de décision. Ce côté entrepreneurial au sein de la direction facilite la mobilisation des moyens quand il est nécessaire d'investir pour le développement des projets, notamment de recherche scientifique, dont les résultats sont exploités par les entreprises à des fins industrielles et commerciales. Les moyens financiers des universités se sont accrus ces dernières années et elles se sont adaptées pour répondre aux demandes de l'Etat qui met en place un système de subventions par le biais d'appels d'offre favorisant les projets qui répondent aux priorités nationales.

a) Classement

Le quotidien coréen *Joongang* publie chaque année son classement des meilleures universités coréennes. Depuis 2015, seules les universités possédant des départements dans au moins quatre disciplines différentes sont présentes dans le classement général. Les établissements comme KAIST et POSTECH, qui offrent des parcours scientifiques d'excellence, ne sont donc pas présents dans ce classement national car ils ne possèdent que des facultés de sciences.

L'évaluation de la performance des universités pour le classement général se fait sur 300 points répartis selon quatre critères : recherche et nombre de publications (100 points), environnement éducatif (100 points), taux d'emploi à l'issue de la formation et création de start-up (70 points) et notoriété (30 points). En 2017, le classement des 20 premières universités coréennes s'établissait comme suit⁴ :

1. Université nationale de Séoul (SNU)
2. Université Sungkyunkwan (SKKU)
3. Université Hanyang (campus de Séoul)
4. Université de Corée (campus d'Anam à Séoul)
5. Université Yonsei (campus de Séoul)
6. Université Sogang
7. Université Chungang
8. Université Inha
9. Université Hanyang (campus ERICA à Ansan)
10. Université Kyunghee
11. Université féminine Ewha
12. Université Ajou
13. Université de Séoul (UOS)
14. Université Hankuk des études étrangères (HUFS)
15. Université Konkuk (campus de Séoul)
16. Université nationale de Busan
17. Université Dongguk (campus de Séoul)
18. Université nationale de Chonnam
19. Université nationale de Kyungpook
20. Université Kookmin.

⁴ *Joongang Ilbo* <http://koreajoongangdaily.joins.com/news/article/article.aspx?aid=3040057>

b) Droits d'inscriptions⁵

En Corée, les droits de scolarité sont très élevés. Avec un coût moyen de 5 700 euros par an, la Corée se place au troisième rang des pays de l'OCDE, juste derrière les USA et le Chili. Le gouvernement coréen commence à mettre en œuvre des mesures pour résoudre ce problème : augmentation du nombre de places réservées aux élèves issus de milieux défavorisés, soutien financier aux étudiants issus de familles modestes (bourses, droits d'inscription réduits) et baisse progressive des taux d'intérêt pour les prêts étudiants.

IV. Coopération internationale universitaire

La République de Corée est le 4^e pays pour la mobilité de ses étudiants dans le monde en comptant plus de 223 908 étudiants à l'étranger en 2016, après la Chine, l'Inde et l'Allemagne⁶. Les étudiants coréens constituent le 3^e contingent d'étudiants asiatiques en France, après la Chine et le Vietnam.

En 2017, la France se plaçait au 8^e rang des pays d'accueil pour les étudiants sud-coréens, derrière la Chine, les États-Unis, l'Australie, le Japon, les Philippines, le Royaume Uni, et le Canada. La France, 4^e pays d'accueil des étudiants internationaux dans le monde, accueille plus de 6 500 étudiants coréens en mobilité, avec un objectif de 10 000 à l'horizon 2020.

a) Relations avec la France

La forme de coopération universitaire la plus répandue est l'échange d'étudiants, principalement dans le domaine littéraire & linguistique, des sciences économiques et de gestion. Les universités coréennes ont signé des accords-cadres qui privilégient le niveau de la licence, pour des échanges qui se déroulent généralement sur un ou deux semestres. La multiplication des accords au niveau licence plutôt qu'en master s'explique par le taux de chômage des jeunes relativement élevé en République de Corée, les étudiants coréens préférant profiter de leurs années de master pour développer leur réseau professionnel leur permettant d'accéder à l'emploi, et ce notamment grâce à leurs professeurs. Cela explique pourquoi les échanges à ce niveau sont moins nombreux, particulièrement dans les domaines scientifiques.

En 2017, seulement 3,75 % des étudiants coréens ont poursuivi des études en France dans une école d'ingénieurs, un chiffre en baisse par rapport à 2014. Les Grandes Écoles d'ingénieur ne semblent pas assez présentes en Corée pour se faire connaître. Elles butent sur l'offre de formation qui correspond le plus souvent à un niveau master alors que les étudiants coréens aspirent à devenir docteur. Un effort devrait être fait pour améliorer notre visibilité et attirer plus d'étudiants dans les filières scientifiques en mettant en avant l'opportunité de compléter leur formation master dans nos Grandes Écoles par une formation doctorale.

Les échanges de chercheurs s'organisent pour beaucoup dans le cadre du programme PHC STAR, lancé pour encourager le développement de projets communs entre chercheurs des deux pays, ainsi qu'à travers les laboratoires internationaux associés (LIA), les unités mixtes internationales (UMI), et les réseaux de recherche internationaux (IRN ex-GDRI).

Objectifs pour la France

L'ouverture à l'international des établissements coréens constitue une priorité nationale sur le plan politique et économique. Cette préoccupation se traduit par de nombreuses signatures d'accords-cadres entre les universités coréennes et les établissements français d'enseignement supérieur, accords qui ne seront pas toujours suivis d'effet. Les étudiants coréens sont en effet très sélectifs. Ils n'acceptent de partir en échange qu'après avoir pu juger de la notoriété internationale de l'établissement partenaire et de son rang dans les classements mondiaux. Cette tendance est particulièrement marquée pour les écoles de commerce et d'ingénieurs. Ils sont également très attentifs à la qualité des enseignements en anglais.

⁵<http://kess.kedi.re.kr>

⁶ MoE

En 2017, il existait 9 doubles diplômes au niveau master actifs entre la République de Corée et la France. Les cotutelles de thèses restent encore peu développées en République de Corée, mais suscitent de plus en plus l'intérêt des étudiants et des enseignants. Depuis la nouvelle réglementation coréenne, les étudiants peuvent valider des crédits obtenus dans une autre université dans la limite de la moitié des crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

La formation doctorale est souvent le but ultime des meilleurs étudiants coréens quelle que soit l'excellence du diplôme obtenu au niveau master. L'offre française doit donc fidéliser les meilleurs étudiants reçus au sein des établissements d'excellence pour qu'ils puissent poursuivre par une formation doctorale en France et non à l'étranger.

Il existe plus de 350 accords de partenariat actifs entre établissements d'enseignement supérieur français et coréens. Un arrangement administratif de reconnaissance mutuelle des études et des diplômes en vue d'une poursuite des études dans les établissements d'enseignement supérieur français et coréens a été conclu en novembre 2015, lors de la visite d'Etat en Corée du Président de la République française, afin de favoriser les échanges d'étudiants. Une déclaration d'intention pour favoriser les coopérations dans le domaine de la formation professionnelle a également été signée à cette date. En 2017, plus de 2 500 nouveaux étudiants sont partis de Corée pour la France⁷, dont un millier d'étudiants dans le cadre d'accords académiques.

Domaines

Les domaines de coopération et d'échanges sont divers : gestion, économie, sciences de l'ingénieur, langue française, sciences humaines et sociales, sciences naturelles, droit, beaux-arts et architecture. Les échanges sont particulièrement actifs dans le domaine des lettres, du français langue étrangère, des sciences politiques et du management, et des arts et design⁸. Le pourcentage d'étudiants coréens inscrit en cursus de sciences fondamentales est en légère augmentation (3,27 % en 2017 contre 2 % en 2014).

La répartition de ces étudiants inscrits à l'université en 2017 était la suivante :

- Gestion, management et économie : 24 %
- Arts et design (art, musique, mode, etc.) : 20 %
- Lettres et langues françaises : 16 %
- Sciences humaines et sociales : 7 %
- Formations professionnelles (pâtisserie-cuisine, esthétique, etc.) : 7 %
- Architecture et urbanisme : 3 %
- Ingénierie : 4 %
- Sciences fondamentales : 3 %
- 10 % des étudiants sont inscrits uniquement en stage linguistique non diplômant
- Divers : 6 %.

b) Relations avec d'autres pays

L'ouverture à l'international est un facteur important pour l'évaluation du classement des meilleurs établissements coréens. Les universités coréennes ouvrent de plus en plus leurs portes à leurs homologues étrangers pour développer les échanges d'étudiants et de professeurs, les projets communs, les diplômes conjoints ou encore les doubles diplômes. Des accords académiques ont en premier lieu été signés avec des universités anglophones dans différents domaines : gestion, économie, langue, sciences humaines, ingénierie et arts. Les pays anglophones concentraient 49,5 % du total des échanges d'étudiants coréens en 2016. Les Etats-Unis, le Royaume Uni et le Canada ont cependant vu leurs nombres d'étudiants coréens en échange baisser la même année, alors que les échanges vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Philippines ont augmenté.

Les échanges avec la Chine et le Japon sont très actifs du fait de la proximité géographique. Ils ont progressé très significativement ces dernières années. Avec 30 % des étudiants en échange la choisissant comme destination en 2016, la Chine est passée devant les Etats-Unis après avoir

⁷ Source : Campus France Corée

⁸ Source : Campus France Corée

longtemps occupé la deuxième place. Le nombre d'échange vers le Japon a quant à lui légèrement baissé en 2016.

2016	1	2	3	4	5	6	7	8		Total
Pays	Chine	Etats-Unis	Australie	Japon	Royaume-Uni	Canada	Nouvelle-Zélande	Philippines	Autres	
Nombre	66 672	63 710	16 251	15 279	11 885	10 889	4 051	3 772	35 171	223 908
%	29,8	28,5	7,3	6,8	5,3	4,9	1,8	1,7	13,9	100

V. Orientation à donner à la coopération universitaire franco-coréenne

De nombreuses universités coréennes souhaitent créer des échanges avec les établissements français mais elles se heurtent parfois à l'obstacle de la langue. Cet obstacle est toutefois surmontable quand les établissements offrent aux étudiants une formation préalable en français. Un programme de formation de haut niveau permettant aux étudiants de rejoindre le marché du travail coréen sera également le bienvenu dans un pays où la recherche est orientée vers des fins industrielles. Il serait judicieux de proposer des formations professionnelles ainsi que des formations dont l'accès aux stages est facilité, qui pourraient répondre au problème de chômage chez les jeunes coréens. Il est enfin essentiel de développer des cursus de licence intégralement en anglais pour attirer davantage de Coréens.

Onzième puissance économique mondiale pour son PIB et membre de l'OCDE, la Corée dispose d'un réseau d'universités d'excellent niveau. Celles-ci dispensent de nombreux cours en anglais et offrent des conditions d'accueil de qualité aux étudiants étrangers, tant au niveau de l'encadrement pédagogique que des équipements de ses laboratoires de recherche. Les universités coréennes ouvrent par ailleurs de plus en plus de postes pour des chercheurs et des enseignants étrangers dans l'ensemble des disciplines.

Sur le plan de la coopération, la mise en place d'accords aux niveaux master et doctorat favorisant la mobilité des étudiants français et coréens est à privilégier. L'organisation de programmes d'enseignement communs sur des thématiques partagées par tous revêt également un grand intérêt, plus particulièrement dans le cadre des universités d'été (*summer schools*) que les universités coréennes promeuvent de manière très agressive auprès de leurs partenaires. Il y a là des opportunités de coopération pour les établissements français qui peuvent bénéficier du décalage du calendrier universitaire.

VI. Contacts utiles

Ambassade de France en Corée
43-12 Seosomun-ro, Seodaemun-gu, Séoul 0374
République de Corée
www.ambafrance-kr.org

Service de coopération et d'action culturelle - Institut Français de République de Corée
13F, Woori Bldg, 42, Chilpae-ro, Jung-gu, Séoul 04512
République de Corée
<http://www.institutfrancais-seoul.com/>

Ministère de l'Education (MoE) de la République de Corée
Government Complex-Sejong, 408 Galmae-ro, Sejong 30119
République de Corée
www.moe.go.kr

Annexe : organisation de l'enseignement supérieur coréen⁹

Type d'établissement	Catégorie	Diplômes délivrés	Remarques
Universités	<i>Universités (généralistes)</i>	Licence, Master, Doctorat	Licence : 4 ans (Médecine 6 ans) Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	<i>Universités de pédagogie</i>	<i>Licence, Master</i>	Licence : 4 ans Master : 2 ans
	<i>Universités industrielles</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans
	<i>Université de technologie</i>	<i>Licence</i>	<i>Licence : 4 ans</i>
	<i>Korea National Open University</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans
	<i>Ecoles spécialisées</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans Master : 2 ou 3 ans
	<i>Université à distance</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans
	<i>Universités de cyber-enseignement</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans (par crédits)
	<i>Universités d'entreprise</i>	<i>Licence</i>	Licence : 4 ans KDB Financial University, LH Corporation University
Collèges universitaires	Instituts universitaires à finalités professionnelles	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans de cursus selon l'établissement
	Instituts universitaires à finalités industrielles (<i>Polytechnic colleges</i>)	<i>Diplôme professionnel</i>	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges de cyber-enseignement	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges à distance	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Ecoles spécialisées	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges d'entreprise	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges de spécialité (en arts)	Diplôme professionnel	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
Ecoles supérieures (Graduate Schools)	Ecoles supérieures	Master, Doctorat	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	Ecoles supérieures affiliées à l'université	Master, Doctorat	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
Autres écoles spécialisées hors de la tutelle du MoE (Centres de recherche et de formation, académies militaires, etc.)	Ecoles militaires	Licence, Master, Doctorat	Licence : 4 ans, Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	Ecoles de police	Licence	Licence : 4 ans

⁹ <http://kess.kedi.re.kr>